



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 21/03/2022
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022**
ID : 033-213301435-20220329-2022_035-DE

Délibération n° 2022-035

Mardi 29 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoit DULAU - Elvira MOMMERT – Corine JEANDONNET - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU
Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2022
POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE ET
TELECOM DE LA RUE DU PORT**

Vu le Budget primitif 2022 ;

Vu les courriers du 1^{er} et 17 mars 2022 portant répartition du FDAEC 2022 et règlement d'intervention ;

Vu le projet d'enfouissement des réseaux électrique et télécom de la rue du port ;

Vu la convention de Maîtrise d'ouvrage temporaire des réseaux signée avec le SDDEG ;

Vu le devis de réalisation des travaux pour l'enfouissement des réseaux électrique et télécom de la rue du port du SDEEG et Orange ;

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le programme d'enfouissement des réseaux de la rue du port, tant électrique que télécom, fait suite à l'installation d'un nouveau transformateur électrique pour adapter la puissance à ce quartier avec l'installation future d'un restaurant. Ces travaux préparatoires permettent de prendre en compte à la fois l'aspect technique et également l'aspect touristique des lieux par l'enfouissement des réseaux.

En effet, le projet d'installation d'un restaurant au niveau du port de Cubzac est la première pierre d'un aménagement globale de cette zone dans le long terme.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022**

ID : 033-213301435-20220329-2022_035-DE

Pour la réalisation de ces travaux, la commune a passé une convention temporaire de Maîtrise d'ouvrage avec le SDEEG qui dispose d'une compétence en la matière et gèrera l'intervention de l'ensemble des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'opération est estimé à ce jour à 32 228,24€ au regard des devis de prestation demandés par la commune à la suite des diagnostics réalisés.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements et de positionner le FDAEC 2022 sur ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

	Montant	Acquis /sollicité	% du montant HT
FDAEC 2022	16 204,00€	Sollicité	50,28%
Autofinancement	16 024,24€	Acquis	49,72%
TOTAL HT :	32 228,24€		100%

Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des financements nécessaires aux travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom de la rue du Port au titre du FDAEC 2022.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** les projets d'investissements et le plan de financement prévisionnel au titre du FDAEC 2022 pour un montant HT de 32 228.24€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le FDAEC 2022 à hauteur de 16 204,00€ et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ce dernier.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Alain TABONE

